

PROCES-VERBAL
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2014

MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire soussigné, certifie que le procès-verbal du Conseil municipal, en date du 29 Mars 2014 a été affiché le 04 Avril 2014, dans les conditions prévues à l’Article L.2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales.

CONVOCATION

Le 26 mars 2014, Jean-Yves GUELLIER, Maire de Molineuf, a convoqué le Conseil municipal en séance ordinaire pour le 02 Avril 2014, afin de délibérer sur l’ordre du jour suivant :

- 1- Élection des Représentants de la Commune au sein des Assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale.
- 2- Mise en place des Commissions municipales et de la Commission d’appel d’offres.
- 3- Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes.
- 4- Droit de Prémption Urbain : délégation du Conseil Municipal.
- 5- Aménagement de trottoirs RD 766-3^{ème} Tranche : choix de l’entreprise :
- 6- Questions diverses.

Étaient présents :

M. Jean-Claude GOHIER, Mme Christine PAVY, M. Jean-François CHAMP, M. André MANDARD adjoints au Maire.
Mme Dorothée ANSERMINO, Mme Axelle BERGERON, Mme Isabelle BOUCARD, Mme Edith COULMEAU, Mme Isabelle DAVY, M Jean-Claude FROMET, Mme Chloé GAUTIER, M René GROSOS, M Serge NOUZIERES, M Dominique PILLOT, Conseillers municipaux.

Mme Christine PAVY a été nommée secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance et déclare que c’est la 1^{ère} réunion de Conseil municipal pour un mandat de 6 ans.

Il passe à l’ordre du jour.

- 1- **Élection des Représentants de la Commune au sein des Assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale.**

Le Maire explique qu’à chaque renouvellement de Conseils Municipaux, il est nécessaire de réélire les délégués au sein des Syndicats Intercommunaux. Les votes ont lieu à scrutin secret, à la majorité absolue.

➤ SIVOS.

CANDIDATS : Jean-Yves GUELLIER, Isabelle DAVY, Chloé GAUTIER, Dorothée ANSERMINO.

Votants	15	
Nombre de voix	15	
Élus	2 Titulaires	Jean-Yves GUELLIER, Isabelle DAVY
	2 Suppléants	Chloé GAUTIER, Dorothée ANSERMINO.

➤ S.I.A.E.P.

CANDIDATS : Jean-Claude GOHIER, Jean-Claude FROMET, René GROSOS.

Votants	15
Nombre de voix	15

Élus 2 Titulaires Jean-Claude GOHIER, Jean-Claude FROMET.
1 Suppléant René GROSOS.

➤ SIPO.

CANDIDATS : Jean-Yves GUELLIER, Jean-Claude GOHIER, Jean-Claude FROMET, René GROSOS.

Votants 15
Nombre de voix 15
Élus 2 Titulaires 1 Délégué représentant la Commune Jean-Yves GUELLIER
1 Délégué pour les options suivantes : Jean-Claude GOHIER
- Éclairage public.
- Aménagement circuits de randonnée.

➤ SIPO.

2 Suppléants 1 Délégué représentant la Commune Jean-Claude FROMET
1 Délégué pour les options suivantes : René GROSOS
- Éclairage public.
- Aménagement circuits de randonnée.

➤ SIDELC.

CANDIDATS : Jean-Claude GOHIER, René GROSOS.

Votants 15
Nombre de voix 15
Élus 1 Titulaire Jean-Claude GOHIER
1 Suppléant René GROSOS

➤ SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE ET DE SES AFFLUENTS.

CANDIDATS : Serge NOUZIERES, Dominique PILLOT.

Votants 15
Nombre de voix 15
Élus 1 Titulaire Serge NOUZIERES
1 Suppléant Dominique PILLOT

➤ SYNDICAT DU PAYS DES CHÂTEAUX.

CANDIDATS : André MANDARD, Axelle BERGERON.

Votants 15
Nombre de voix 15
Élus 1 Titulaire André MANDARD
1 Suppléant Axelle BERGERON

➤ VAL ECO.

CANDIDATS : Dorothee ANSERMINO, René GROSOS.

Votants 15
Nombre de voix 15
Élus Titulaire Dorothee ANSERMINO
Suppléant René GROSOS

➤ CIAS.

CANDIDATS : André MANDARD

Votants 15
Nombre de voix 15
Élus 1 Titulaire André MANDARD

Chloé GAUTHIER également intéressée pourra représenter la commune à la Commission de Solidarité et d'innovation Sociale d'Agglopolys.

➤ COS.

CANDIDATS : Isabelle BOUCARD, Chloé GAUTIER.

Votants	15	
Nombre de voix	15	
Élus	Titulaire	Isabelle BOUCARD
	Suppléant	Chloé GAUTIER

➤ CNAS.

CANDIDATS : André MANDARD, Edith COULMEAU.

Votants	15	
Nombre de voix	15	
Élus	Titulaire	André MANDARD
	Suppléant	Edith COULMEAU

2- Mise en place des Commissions municipales et de la Commission d'appel d'offres.

• COMMISSION MUNICIPALE.

Le Maire est Président des commissions.

• COMMISSION DES FINANCES.

Candidats : Jean-Yves GUELLIER, Dorothée ANSERMINO, Jean-François CHAMP, Jean-Claude FROMET, Jean-Claude GOHIER, André MANDARD.

Votants : 15

Nombre de voix : 15

Élus : — Jean-Yves GUELLIER
— Dorothée ANSERMINO
— Jean-François CHAMP
— Jean-Claude FROMET
— Jean-Claude GOHIER
— André MANDARD

• COMMISSION D'APPEL D'OFFRES .

Candidats : Jean-François CHAMP, Dorothée ANSERMINO, Jean-Claude FROMET, Christine PAVY, Jean-Claude GOHIER, René GROSOS.

Votants : 15

Nombre de voix : 15

Élus : Titulaires : — Jean-François CHAMP
— Jean-Claude FROMET
— Dorothée ANSERMINO
Suppléants : — Christine PAVY
— Jean-Claude GOHIER
— René GROSOS

• GROUPES DE TRAVAIL.

Le Maire est Président des groupes de travail. Des personnes hors Conseillers municipaux peuvent en faire partie. Chaque groupe désignera un animateur du groupe.

SIVOS – ENFANCE :

- Centre de loisirs Mme DAVY Isabelle
- École Mme GAUTIER Chloé
- Cantine M GROSOS René

URBANISME :

M GUELLIER Jean-Yves
M GOHIER Jean-Claude
M PILLOT Dominique
Mme ANSERMINO Dorothée
Mme BOUCARD Isabelle
M CHAMP Jean-François
M FROMET Jean-Claude
M GROSOS René
M MANDARD André
M NOUZIERES Serge
Mme PAVY Christine

VIE CULTURELLE, VIE ASSOCIATIVE :

M MANDARD André
Mme PAVY Christine
Mme BOUCARD Isabelle
Mme GAUTIER Chloé
Mme BERGERON Axelle

ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE, FLEURISSEMENT :

M GUELLIER Jean-Yves
M PILLOT Dominique
M GOHIER Jean-Claude
M FROMET Jean-Claude
M GROSOS René
M NOUZIERES Serge

VOIRIE – TRAVAUX – BÂTIMENTS COMMUNAUX – SALLE DES FÊTES :

M GOHIER Jean-Claude
M CHAMP Jean-François
M FROMET Jean-Claude
M NOUZIERES Serge

COMMUNICATION :

M GUELLIER Jean-Yves
Mme PAVY Christine
Mme ANSERMINO Dorothée
Mme BERGERON Axelle
Mme COULMEAU Edith
M NOUZIERES Serge

Mme PAVY a vraiment envie de s'investir dans la communication qu'elle juge très importante et indispensable tant en interne que pour la population.

BIBLIOTHEQUE :

M CHAMP Jean-François
Mme COULMEAU Edith
Mme DAVY Isabelle

Mme DAVY demande s'il serait possible que les élus « tournent » pour tenir la permanence car cela lui semble lourd d'être présent tout le temps.

Mme ANSERMINO pense qu'il faudrait trouver des bénévoles du côté d'Orchaise et Chambon.

Mr CHAMP répond que cette recherche a déjà été faite sans succès.

ACTION SOCIALE :

M MANDARD André

Mme PAVY Christine

Mme BOUCARD Isabelle

Mme COULMEAU Edith

Mme GAUTIER Chloé

PROMENADE ARTISTIQUE :

M MANDARD André

Mme PAVY Christine

Mme COULMEAU Edith

Mr MANDARD indique que ce groupe sera constitué de personnes extérieures déjà très investies dans cette commission les années passées.

7- Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes,

Mr GUELLIER a souhaité que les adjoints, les 2 conseillers délégués et tous les autres conseillers partagent avec le Maire l'enveloppe globale des indemnités normalement attribuées au Maire et aux adjoints.

Vu les articles L 2123-20 à L 2123-24-1-III du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu l'élection des conseillers municipaux en date du 23 mars 2014,

Vu l'installation du conseil municipal et notamment l'élection du Maire et des Adjointes en date du 29 mars 2014,

Vu les arrêtés de délégations de fonctions n° 14 à 19 du 29 mars 2014,

Considérant que la loi fixant des taux maximum, il y a lieu de déterminer les taux des indemnités allouées au Maire, aux Adjointes, Conseillers municipaux qui ont reçu des délégations et aux autres conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, d'Adjointes, de Conseillers municipaux délégués et des autres conseillers municipaux, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux aux taux suivants :
 - Taux en pourcentage de l'indice 1015
Maire : 19,71% à compter du 29 Mars 2014 (indemnité mensuelle)
 - Taux en pourcentage de l'indice 1015.
Adjointes et Conseillers municipaux délégués : 6,18%, à compter du 29 Mars 2014 date effective de leur prise de fonctions. (indemnité mensuelle)
 - Taux en pourcentage de l'indice 1015.
Autres conseillers municipaux : 0,90% à compter du 29 Mars 2014. (indemnité annuelle)
- d'inscrire les crédits nécessaires à l'article 6531 du budget communal.
- dit que les bénéficiaires sont les personnes désignées dans le tableau ci-joint.

COMMUNE DE MOLINEUF.

INDEMNITÉS ALLOUÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL.

INDEMNITES

BÉNÉFICIAIRE	QUALITÉ	Taux voté par le Conseil Municipal *	Montant mensuel Brut
GUILLIER Jean-Yves	Maire	19,71% délibération du 02 Avril 2014	749,27€
GOHIER Jean-Claude	1 ^{er} Adjoint • Affaires générales	6,18% délibération du 02 Avril 2014	234,93€
PAVY Christine	2 ^{ème} Adjoint • Information • Communication	6,18% délibération du 02 Avril 2014	234,93€
CHAMP François	3 ^{ème} Adjoint • Finances	6,18% délibération du 02 Avril 2014	234,93€
MANDARD André	4 ^{ème} Adjoint • Action sociale	6,18% délibération du 02 Avril 2014	234,93€
PILLOT Dominique	Conseiller Municipal délégué • Urbanisme	6,18% délibération du 02 Avril 2014	234,93€
FROMET Jean-Claude	Conseiller Municipal Délégué •Gestion de la voirie •Gestion des bâtiments communaux	6,18% délibération du 02 Avril 2014	234,93€
		TOTAL	2158,85€

*En pourcentage de l'indice brut 1015.

COMMUNE DE MOLINEUF.

INDEMNITÉS ALLOUÉES AUX AUTRES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL.

INDEMNITÉS

BÉNÉFICIAIRES	QUALITÉ	Taux voté par le Conseil Municipal *	Montant mensuel Brut
ANSERMINO Dorothée	Conseillère municipale	0,90% délibération du 02 Avril 2014	34,21€
BERGERON Axelle	Conseillère municipale	0,90% délibération du 02 Avril 2014	34,21€
BOUCARD Isabelle	Conseillère municipale	0,90% délibération du 02 Avril 2014	34,21€
COULMEAU Edith	Conseillère municipale	0,90% délibération du 02 Avril 2014	34,21€
DAVY Isabelle	Conseillère municipale	0,90% délibération du 02 Avril 2014	34,21€
GAUTIER Chloé	Conseillère municipale	0,90% délibération du 02 Avril 2014	34,21€
GROSOS René	Conseiller municipal	0,90% délibération du 02 Avril 2014	34,21€
NOUZIERES Serge	Conseiller municipal	0,90% délibération du 02 Avril 2014	34,21€
		TOTAL	273,68€

*En pourcentage de l'indice brut 1015.

Mme DAVY remercie Le Maire pour l'innovation de verser une indemnité a tous les conseillers municipaux.
Le Maire trouve que ce n'est pas un exploit mais que c'est une justice.

4- Droit de Prémption Urbain : délégation du Conseil Municipal,

Le Maire explique qu'assez régulièrement des personnes vendent leur terrain ou leur maison à Molineuf et que la Commune a la possibilité de préempter.

Pour ne pas retarder les ventes et devoir réunir le Conseil Municipal à chaque fois, le Conseil Municipal peut déléguer cette compétence au Maire qui doit lui en rendre compte.

Il propose la délibération suivante :

Le Maire rappelle que le Droit de Prémption Urbain a été institué sur les zones NAb, Nai, UA, Uba, Ubb et Ubc du Plan d'Occupation des Sols de la commune par délibération du Conseil municipal du 28 septembre 2001.

Il expose que l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines de ses attributions.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de déléguer à M. le Maire, pour la durée de son mandat, l'exercice du Droit de Prémption Urbain conformément à l'article L.2122-22 (15°) du Code général des collectivités territoriales et précise que les articles L.21226-17 et L.2122-18 sont applicables en la matière,
- décide de déléguer à M. le Maire, l'exercice de ce droit de prémption à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 du Code de l'urbanisme.
- dit que le Maire devra rendre compte à chaque réunion obligatoire du Conseil municipal.

5- Aménagement de trottoirs RD 766-3^{ème} Tranche : choix de l'entreprise :

Le Budget 2014 sera voté le 10 Avril mais les travaux d'aménagement de trottoirs ont déjà été votés en investissement car il fallait envoyer le dossier très tôt pour demander des subventions et récupérer la TVA. La Dotation de Solidarité Rurale a été accordée pour 20 000€.

Deux devis ont été fournis. Mr GROSOS demande ce qui les différencie. Mr GOHIER répond que les 2 sont à qualité égale mais l'entreprise COLAS a déjà travaillé pour la commune l'année dernière et le travail a été satisfaisant. Le devis est de 2 000€ moins cher que SERVA TP.

Dorothee ANSERMINO souhaite connaître le pourcentage du budget investissement que les travaux de voirie représentent. Mr CHAMP lui répond qu'environ 40 % du budget de la commune y sont consacrés. Il est dépensé à peu près 90 000 € par an pour ce poste depuis 2012.

Le Mardi 22 Avril, les travaux de remplacement des canalisations situées sous le trottoir commenceront et dureront 15 jours. Ils sont financés par le Syndicat d'eau.

Afin de poursuivre la réhabilitation du trottoir, bordant la RD 766 et le long des immeubles classés pairs, du n°12, route d'Orchaise jusqu'au début de la Rue du 19 Mars, la commune de Molineuf veut procéder aux travaux d'aménagement et de sécurité sur le dit trottoir pour améliorer le cheminement et la sécurité des piétons.

Deux devis ont été demandés :

- SERVA TP
- COLAS

Suite à la procédure de marché négocié avec mise en concurrence préalable, la société COLAS à la Chaussée Saint Victor a été classée en 1^{ère} position lors de l'analyse des offres.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le devis de la société COLAS située à la Chaussée Saint Victor s'élevant à 58 738€ HT soit 70 485,60€ TTC.
- CHARGE le Maire de passer commande des travaux auprès de l'entreprise COLAS – La Chaussée Saint Victor et de signer le devis correspondant.
- S'ENGAGE à réaliser les travaux.

6- Questions diverses.

La Loge.

C'est le projet du Cabinet SATIVA qui a été retenu le 13 Mars par la commission d'appel d'offres.

Le Maire propose de faire une réunion publique pour le présenter à la population, le Mardi 29 Avril à 20h30 à la salle des Fêtes.

PLUS FM.

La convention PLUS FM sera renouvelée en 2014 pour un coût de 377,66 €. Elle permet la diffusion gratuite des annonces de la commune et des associations.

ÉLECTIONS EUROPÉENNES DU 25 MAI 2014

Le Maire fait passer le tableau pour la tenue du bureau de vote.

TOUR DE TABLE.

– Mme PAVY demande si elle peut se procurer l'exposition sur la semaine de la femme qui a été réalisée par le Centre Social Mirabeau de Blois, dont l'initiatrice est Sylvie RABIER, habitante de Molineuf. Accord du Maire lui est donné. Mr GROSOS explique l'historique de cette exposition qu'il a vue et beaucoup appréciée.

Mme PAVY demande s'il est possible de reprogrammer l'exposition sur la citoyenneté.

Elle informe que la réunion du Maire, des adjoints et Conseillers délégués aura lieu tous les Jeudis à 18h, et qu'elle retranscrira son contenu par mail à chacun, pour une meilleure information.

Elle rappelle qu'une date doit être fixée avec les nouveaux élus pour qu'une visite de la commune, de la voirie et des bâtiments communaux soit réalisée.

– Mr FROMET demande si le Conseil Municipal prévu le 13 Juin peut être avancé au 12 Juin du fait de l'Assemblée Générale de la Molineuaise prévue depuis longtemps à cette même date.

– Mme DAVY demande comment vont démarrer les groupes de travail.

Le Maire répond que les 15 jours à venir vont être chargés.

Elle demande s'il est possible que les nouveaux élus rencontrent les employés communaux pour faire connaissance.

Elle propose également que soit organisé en mairie l'accueil des jeunes de 18 ans qui votent pour la 1^{ère} fois.

– Mme GAUTIER fait part d'un carambolage survenu devant l'école avec délit de fuite. La Gendarmerie a été saisie.

– Mme ANSERMINO demande si Molineuf Dernières Nouvelles est transmis à Orchaize et Chambon et si eux envoient leurs informations à Molineuf.

Mr MANDARD répond que non hormis les bulletins municipaux. MDN est mis sur le site internet de la commune.

– Mr NOUZIERES demande s'il peut avoir la liste des personnes qui habitent la Bailletterie pour mieux les connaître.

– Mr GROSOS demande s'il sera possible de diffuser la liste des conseillers municipaux par quartier.

– Mme BOUCARD a apprécié la rampe posée à l'entrée de la salle des Fêtes. Elle demande si des poignées pourraient être installées dans les toilettes de cette salle.

Elle trouve dommage que la végétation envahisse le parking de l'hôtel de la Poste. Le Maire va demander au propriétaire de faire le nécessaire.

_ Mr GROSOS signale que des planches ont été arrachées au lavoir du Gué Taureau.

– Mr CHAMP va envoyer la liste des investissements et des tableaux de synthèse des budgets depuis 2008.

– Mr GOHIER rappelle l'inauguration des Rinceaux le 1^{er} Mai et le 4 Mai la journée éco citoyenne avec Orchaize et Chambon. Mme DAVY indique qu'il serait bien à l'avenir d'y associer les écoliers pour les sensibiliser.

Le 24 Mai un défilé de vieux tracteurs s'arrêtera Place du 11 Novembre.

– Mr GROSOS demande qu'elle est la participation des Conseillers aux cérémonies commémoratives.

Le Maire en explique le déroulement.

– Mr FROMET demande si les horaires figurant sur les flyers annonçant l'inauguration des Rinceaux sont définitifs.

Le Maire va demander à Mr Ludovic COGNARD.

Aucune autre question n'est soulevée.

La séance est levée à 23h10.